



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES**

A) Généralités

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du service public local de transport de personnes, à savoir, les transports suivants :

- la desserte du collège « Les Hauts du Saffimbec », du périscolaire et des activités estivales du centre de loisirs des 2 rivières, sous la forme d'une prestation de service confiée à VTNI par la commune, dans le cadre d'un marché public,
- la desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une exploitation en régie de la desserte, effectuée pour les pavillais résidant dans les hameaux ;
- La desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une prestation de service assurée par le Département, qui est ensuite facturée à la commune ;

B) Les dépenses d'exploitation réalisées

En 2022, les principales dépenses d'exploitation réalisées se sont élevées à **133 764.10 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2022	CA 2022
11 – Charges à caractère général	272 250.00€	<b>125 508.92€</b>
12 – Charges de personnel	11 500.00€	<b>8 401.49€</b>
014 – Atténuation de produits	0.00€	<b>0.00€</b>
65 – Autres charges de gestion	0.00€	<b>0.00€</b>
66 – Charges financières	0.00€	<b>0.00€</b>
67 – Charges exceptionnelles	100.00€	<b>0.00€</b>
<b>A = <u>Total dépenses réelles</u></b>	<b>283 862.00 €</b>	<b>133 910.41 €</b>

0.23 – Virement en investissement	0.00 €	<b>0.00 €</b>
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total dépenses d'ordre</b>	<u>0.00 €</u>	<u><b>0.00 €</b></u>
<b>C = Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>	<u>283 862.00 €</u>	<u><b>133 910.41€</b></u>

**C) Les recettes d'exploitation réalisées**

En 2022, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées 134 471.00 € et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2022	CA 2022
70 – Ventes de prestations	19 498.81 €	<b>21 171.00 €</b>
74 – Subventions d'exploitation	113 300.00 €	<b>113 300.00 €</b>
<b>A = Total recettes réelles</b>	<u>132 798 81 €</u>	<u><b>134 471.00€</b></u>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total recettes d'ordre</b>	<u>0.00 €</u>	<u><b>0.00 €</b></u>
<b>C = Total des recettes d'exploitation de l'exercice (A+B)</b>	<u>132 798.81 €</u>	<u><b>134 471.00 €</b></u>
Reprise excédent N-1	151 063.19 €	<b>151 063.19 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<u>283 862.00 €</u>	<u><b>285 434.19 €</b></u>

La principale recette est assurée par la subvention versée par le budget communal, pour un montant de 113 300.00€.

**D) Le résultat de l'exercice budgétaire 2022**

Le résultat de l'exercice budgétaire 2022 fait apparaître un excédent disponible de 151 623.78 €, ainsi obtenu :

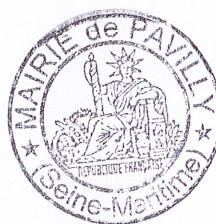
Résultat de la section d'exploitation 2022 (excédent)	560.59 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2021	151 063.19 €

Résultat de clôture de la section d'exploitation 2022 (excédent disponible)	<u>151 623.78 €</u>
---	---------------------

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 13 avril 2023.

Le Maire



François TIERCE

